

## DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE



### COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU	7 FEVRIER 2012	
HEURE OUVERTURE	18 H 00	
HEURE DE CLOTURE	19 H 30	
CONSEILLERS EN EXERCICE	PRESENTS :	6

PRESENTS	Mr BAILLY Christian	MME ANSELMETTI Mireille
	Mr CAILLES Alain	Mr ANDREVON Gilles
	Mr TISSOT ROSSET	Mr GARZON Marc
EXCUSES		
ABSENTS		
POUVOIRS		
SECRETAIRE DE SEANCE	Mr ANDREVON Gilles	

REUNION DE BUREAU

ORDRE DU JOUR

REUNION DE BUREAU

- Nomination du secrétaire de séance
- Annulation et remplacement de la délibération 2011/238 - DETR
- Tarif télésiège hors exploitation
- Demande de remboursement de Mlle CHAUVET Aurélie

QUESTIONS DIVERSES

- PROJET 2012
- Point sur la saison hiver 2011/2012

## DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

### 1- NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Syndical nomme Monsieur ANDREVON Gilles, secrétaire de séance.

### 2 - ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION 2011/238- DETR

Au cours de cette séance, le comité syndical s'est prononcé sur le dossier suivant :  
Annulation et remplacement d'une délibération prise le 20 décembre dernier pour une demande au titre de dotation d'équipement des territoires ruraux.

Des aides de financeurs ont été mal imputées sur le plan de financement suite à une erreur d'interprétation d'un tableau transmis par le PNR DES BAUGES, c'est pourquoi il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour les corriger.

Monsieur le Président expose que la préfecture a adressé une circulaire relative à la D.E.T.R, le 20 octobre dernier.

Le D.E.T.R. est issue de la fusion de la DGE (dotation Globale d'Equipement), et est destinée à soutenir les projets d'investissement structurant des communes et des EPCI situé essentiellement en milieu rural dans les domaines suivants : économique, social, environnement et touristique.

Le SIVU LA SAMBUY peut prétendre au titre des ces projets à vocation touristique - diversification de l'offre touristiques comme :

- L'équipement et valorisation de la Combe de la Sambuy au sommet du télésiège
- L'amélioration des conditions d'accueil du public.

#### CES DEPENSES SONT ESTIMEES A :

Le dossier papier et numérique doit être adressée au plus tard le 6 janvier à la préfecture.

Montant des dépenses sont subventionnables à partir de 150 000 € et plafonnées à 1 million d'euros HT

DEPENSES		RECETTES		
	HT	ORIGINE FINANCEMENT	HT	TAUX
DEPENSES D'ETUDES				
Assistance pour l'équipement et la valorisation de la Combe	6 500.00	CONSEIL REGIONAL	30 000.00	8.00 %
Maîtrise d'œuvre pour l'équipement et la valorisation de la Combe	4 500.00	FNADT	12 000.00	3.00 %
Conception des panneaux et signalétique interprétation pour la valorisation de la Combe	13 000.00	<b>DETR</b>	<b>139 646.50</b>	<b>35.00 %</b>
Assistance pour le bâtiment d'accueil Etude de maîtrise d'œuvre bâtiment	3 990.00 30 000.00	<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>181 646.50</b>	<b>46.00 %</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		AUTOFINANCEMENT	217 343.50	54.00 %
Equipement et valorisation de la Combe				
Zone exploration + sport aventure	43 500.00			
Zone de proximité	16 400.00			
Zone 100 % accessible	31 100.00			
Bâtiment d'accueil	250 000.00			
<b>TOTAL</b>	<b>398 990.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>398 990.00</b>	<b>100.00 %</b>

## DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

L'assemblée délibérante du syndicat, réunie en date du 7 FEVRIER 2012,

- après avoir entendu l'exposé du Président ;
- approuve les projets ;
- l'autorise à solliciter une subvention auprès de la préfecture de Haute Savoie Afin d'aider à financer cette opération dont le coût prévisionnel s'élève à **398 990.00 €**;
- l'autorise à signer tous les documents et pièces nécessaires à la réalisation du projet ;
- décide d'inscrire cette dépense au budget d'investissement 2012 du syndicat ;
- précise les délais de réalisation prévisionnelle de l'opération : date de démarrage **mai 2012**, date d'achèvement **31 décembre 2012**, travaux terminés et payés dans la limite des délais imposés par le Programme et par la règle du dégageant automatique des crédits ;
- s'engage à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ;
- s'engage à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.

### 3 - TARIF TELESIEGE HORS EXPLOITATION

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2331-2 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2011/3248 du 26 décembre 2001 portant transformation du SIVOM PAYS DE FAVERGES en SIVU LA SAMBUY PAYS DE FAVERGES ;

**VU** les statuts du SIVU LA SAMBUY PAYS DE FAVERGES ;

**VU** la délibération n°2010/196 du 23 février 2010 relative au vote du budget primitif de l'exercice 2010 ;

**CONSIDERANT** que des demandes de mise en service du télésiège hors exploitation sont faites pour acheminer des personnes au sommet en semaine et en week end ;

**CONSIDERANT** que le tarif du télésiège est révisé chaque saison ;

**CONSIDERANT** que le barème du personnel est revalorisé chaque année ;

Il convient donc réactualiser le tarif horaire pratiqué depuis 2007 de soixante dix euros (70 €) à quatre-vingt euros (80 €)

Le conseil syndical, à l'unanimité

- **APPROUVE** le taux horaire à quatre vingt euros pour les prestations hors exploitation en semaine et le week end.

## DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

### 4 - DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE Mlle CHAUVET AURELIE

Le 28 janvier dernier, Mlle Aurélie CHAUVET a taché sa veste de ski en prenant le télésiège, elle souhaite que le syndicat lui rembourse les frais de teinturier. Le conseil syndical décide de lui offrir un tour de luge pour la dédommager.

### QUESTIONS DIVERSES

#### POINTS SUR LA SAISON HIVER 2011/2012

Christian Bailly présente les chiffres de la saison qui s'élève à 127 414.50 euros TTC au 5 février soit - 1840.80 € par rapport à l'hiver 2005/2006 sur la même période. Elle se situe 2e / 17 saisons hiver.

La panne du réducteur du télésiège et la piste de la luge endommagée par la tempête après les vacances de Noël, n'ont pas de conséquences financières importantes sur cette partie de la saison.

Monsieur Garzon, après visualisation du dépliant hiver, remarque que les 35 Km/h de la luge ne sont pas vendeur car il précise que pour le public 35 Km/h représentent une faible vitesse. D'autre part, il rajoute c'est mon avis personnel ! Je n'aime pas les moonboots.

#### PROJET 2012

Le Président présente le projet du bâtiment d'accueil qui a été réfléchi en collaboration avec le personnel de la station. Il décrit les possibilités d'aménagements dans un local polyvalent et modulable pour permettre un fonctionnement optimal.

(Voir croquis ci-joint) et le programme de l'appel d'offre qui vous sera transmis par voie électronique.

Monsieur Garzon informe qu'il a eu une demande d'autorisation de travaux pour faire une terrasse devant le restaurant de la RIOULE. Pour donner son accord, il a besoin d'information concernant le passage de la dameuse en exploitation c'est pourquoi il souhaite que le Chef d'exploitation passe en mairie afin de définir les limites des besoins de la station.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Président lève la séance à 19 H 30.